Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261012-BEX_2026_29-DE

BUREAU EXECUTIF
Séance du 12/10/2026
Délibération n°03

L'an deux mille vingt-six, le lundi douze du mois d'octobre à quinze heures trente, se sont réunis, les membres du Bureau exécutif de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi six du mois d'octobre deux mille vingt-six.

Nombre de membres du bureau	
En exercice	18
Présents physiquement	17
Présents en visioconférence	0
Votants	17
Vote	
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Bureau exécutif à l'exception de :
M. Yohann MORISOT, Conseiller délégué Commande Publique

Secrétaire de séance : Franck HERSEMEULE

MOBILITES – ADHESION A L'ASSOCIATION RESEAU VELO ET MARCHE



Annexes :

- *Plaquette de présentation 2026 de l'association RESEAU VELO ET MARCHE*
- *Rapport d'activités 2025 de l'association RESEAU VELO ET MARCHE*
- *Barème des cotisations pour l'année 2026 de l'association RESEAU VELO ET MARCHE*

La présente délibération a pour objet d'approuver l'adhésion de REDON Agglomération à l'association Réseau Vélo et Marche.

Rapport de Monsieur Franck PICHOT, Vice-Président aux Mobilités

Le Réseau Vélo et Marche a pour vocation d'œuvrer au développement des infrastructures cyclables et piétonnes, accompagnant collectivités et territoires dans leurs engagements en faveur de mobilités plus durables. Il est la fusion, depuis janvier 2025, de « Vélo & Territoires » et du « Club des villes et territoires cyclables et marchables », deux acteurs historiques des mobilités actives en France. Ce nouveau réseau unique a pour vocation de représenter, fédérer et amplifier la voix des collectivités engagées sur les mobilités actives.
Aujourd'hui, ce réseau rassemble plus de 450 collectivités, de la commune à la région qui en œuvrent pour une vision commune : faire du vélo et de la marche des priorités pour tous, partout en France. Il bénéficie d'une reconnaissance renforcée auprès des ministères, partenaires et financeurs.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261012-BEX_2026_29-DE

Adhérer au Réseau Vélo et Marche permet de s'inscrire dans LE réseau national de référence en la matière, qui use de sa capacité d'influence via le Club des élus nationaux (85 parlementaires) en participant au plaidoyer national et aux prises de position, permettant ainsi d'assoir des stratégies à long terme.
Les collectivités adhérentes s'assurent une mise en avant de leurs actions via une communication nationale et accèdent à la possibilité d'intervenir dans des évènements nationaux.
Enfin, le Réseau Vélo et Marche offre à tous, élus comme agents, un accès à une vision nationale, à des benchmarks, tendances, retours d'expériences, rencontres, ressources méthodologiques et formations, permettant de gagner en expertise et faire progresser plus vite les territoires dans leurs politiques dédiées aux mobilités actives.

VU la délibération n°CC_2017_082 du Conseil communautaire du 12 juin 2017 faisant acte de l'évolution des statuts de REDON Agglomération et donc de sa qualité d'AOM ;

VU la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 (loi LOM) ;

VU la délibération n°CC_2024_93 du Conseil communautaire du 8 juillet 2024 approuvant la Stratégie Mobilités 2024-2032 ;

VU la délibération n°63_CC_2026_172 du 15 juin 2026 ayant pour objet les délégations du Conseil Communautaire vers le Bureau Exécutif ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'intégrer le Réseau Vélo et Marche pour accompagner au mieux le développement des mobilités actives sur le territoire.

Sur ce rapport, le Bureau exécutif décide :

- **d'approuver l'adhésion de REDON Agglomération à l'association RESEAU VELO ET MARCHE qui a pour objet de mener toute action en faveur du développement du vélo et dont le siège est situé à PARIS ;**
  Conformément à la décision, l'engagement aura une durée de 4 ans avec un principe de reconduction tacite.
- **de désigner Monsieur Franck PICHOT, Vice-Président aux Mobilités, comme élu titulaire, et Monsieur Jean-François MARY, Président, comme élu suppléant ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 17 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 12/10/2026

Le Secrétaire de séance,
Franck HERSEMEULE

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34

Affiché le 16/10/2026
Bex_2026_29